



Assurance perte d'emploi et rupture conventionnelle

Par **odiled5**, le **30/01/2012** à **11:33**

Bonjour,

j'ai contracté il y a 6 ans une assurance perte d'emploi faisant partie de mon prêt immobilier. A ce jour je suis sans emploi suite à un licenciement pour rupture conventionnelle. Je me suis approchée de ma banque pour la prise en charge de mon loyer, celle-ci a refusé ma prise en charge pour la cause suivante : la rupture conventionnelle est un accord entre mon employeur et moi-même et n'est donc pas considéré comme un licenciement. Ma question est : quel recours puis-je prétendre à ce genre de réponse ? Merci